

FABRICANT
Garantie

Cher client, nous vous remercions,

La durée légale de la garantie et de la garantie est de 24 mois à compter de la remise du produit neuf au premier utilisateur.

Le moment de la réception doit être prouvé par l'envoi des documents d'achat originaux, qui doivent contenir les indications de la date d'achat et de la désignation du produit.

Tous les défauts de fonctionnement survenant pendant la période de garantie et dont il est prouvé qu'ils sont dus à des défauts de fabrication ou de matériel seront éliminés gratuitement. L'élimination des défauts ne prolonge ni ne renouvelle la période de garantie du produit.

Les dommages dus à l'usure naturelle, à un traitement inapproprié ou à une utilisation abusive, au non-respect des instructions de service, à des moyens d'exploitation inappropriés, à une sollicitation excessive, à une surchauffe ou à une sur inflammation démontrable, à une utilisation non conforme, à des interventions personnelles ou étrangères ou à d'autres raisons non imputables à FRAM, sont exclus de la garantie.

49324 Melle, 20.02.2020

Frank Rokossa